

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

---

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016**

**L'an deux mille seize, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 21 avril 2016, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président** : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

### **PRESENTS** :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Catherine AURELE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Antoine CANADAS, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Christian MOISSARD.

**ABSENTS** : Eric LEMAIRE, Josée Michelle AIBAR.

**EXCUSES** : .

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Martine DAVID à Corinne DUBOS, Béatrice CLERC à Willy PLAZZI, Sandrine LIGOUT à Antoine GALERA, Véronique MOREIRA à Daniel GOUX.

**Secrétaire de séance** : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

**Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 31 mars 2016

**Communication n° 16.055 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de mars 2016) (communication)**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

**Délibération n° 16.056 : SECURITE ET PREVENTION : Convention de coopération et de financement Ville - Est Métropole Habitat relative à l'installation d'un système de vidéo-protection sur la rue Henri Bordeaux.**

A la majorité (par 40 voix pour et 1 voix contre), le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de coopération et financement avec Est Métropole Habitat (EMH) dans le cadre de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la rue Henri Bordeaux
- d'autoriser Monsieur le Maire de signer ladite convention
- de dire que la dépense est imputée à l'article 2315 et la recette (participation EMH) à l'article 1316

**Délibération n° 16.057 : SECURITE ET PREVENTION : Convention de coopération et de financement Ville - Est Métropole Habitat relative à l'installation d'un système de vidéo-protection sur le secteur Farrère, rue Claude Farrère.**

A la majorité (par 40 voix pour et 1 voix contre), le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de coopération et de financement avec Est Métropole Habitat (EMH) dans le cadre de l'installation d'un système de vidéo-protection sur le secteur Farrère -rue Claude Farrère.
- d'autoriser Monsieur le Maire de signer ladite convention.
- de dire que la dépense est imputée à l'article 2315 et la recette (participation EMH) à l'article 1316.

**Délibération n° 16.058 : URBANISME : Autorisations données à Monsieur le Maire relatives à la mise en place de bâtiments modulaires dans les groupes scolaires pour l'année 2016**

A la majorité (par 39 voix pour et 2 abstentions), le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ou toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à l'installation de locaux modulaires dans les groupes scolaires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels en particulier ERDF, GRDF, ORANGE, EAU du GRAND LYON, LA METROPOLE
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant les projets

**Délibération n° 16.059 : URBANISME : Construction d'un établissement scolaire privé sur un terrain communal situé rue Ambroise Paré - Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de division.**

A la majorité (par 33 voix pour et 8 voix contre), le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à déposer la déclaration préalable de division nécessaire au détachement du terrain à céder à l'Association Lyonnaise pour le

Développement de l'Enseignement Catholique (ALDEC) et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Délibération n° 16.060 : URBANISME : Dénomination de voie - secteur Cité Berliet**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De dénommer la placette située à l'angle des dixième, douzième et treizième rues de la Cité Berliet, « rue Lauren BACALL ».

**Délibération n° 16.061 : LOGEMENT : Dispositif prime à l'accession / plan 3A**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

-d'approuver l'attribution des aides à l'accession pour un montant global de 21 000 € réparti entre sept ménages pour le programme « Green Attitude » Rue Juliette Récamier ZAC du Triangle -Promoteur Diagonale selon le tableau joint en annexe de la délibération.

-de dire que la dépense sera imputée à l'article 20422

**Délibération n° 16.062 : LOGEMENT : Evolution du dispositif plan 3A et aide complémentaire de la Ville**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'évolution du dispositif Plan 3A relancé par la Métropole et approuvé par celle-ci par délibération du 21 mars 2016
- D'approuver les évolutions apportées par la Ville dans les conditions suivantes :
  - Concernant **les critères d'éligibilité**, la ville s'alignera sur le dispositif de la Métropole de Lyon : les bénéficiaires devront désormais justifier de l'obtention d'un PTZ en vigueur.
  - Concernant **le montant de l'aide** et compte tenu du bilan du précédent dispositif, la ville souhaite maintenir le montant de ses aides : une aide de 3 000 € pour les ménages de 3 personnes ou moins et 4 000 € pour les ménages de 4 personnes ou plus afin de ne pas pénaliser les jeunes ménages principaux bénéficiaires du dispositif sur notre territoire. Ces montants pourront se cumuler avec les aides de la Métropole. Ce choix se justifie pour les raisons suivantes : sur les 1100 primes versées par la Métropole, 883 concernaient des ménages de moins de 3 personnes et seulement une cinquantaine concerne (dont aucun sur notre commune) des ménages de 5 personnes et plus ; la ville ne juge donc pas opportun de s'aligner sur la Métropole et viendra compenser pour les jeunes ménages, principales cibles du dispositif.

Concernant les opérations ciblées :

- Les opérations labellisées par le plan de soutien 3A de la Métropole de Lyon (hors opérations en accession abordable sécurisées) situées ZAC Berliet et ZAC du Triangle
- Les opérations en accession abordable sécurisées labellisées par le plan de soutien 3A de la Métropole de Lyon à condition que l'acquéreur soit un ménage sortant du parc locatif social de la commune pour favoriser les

parcours résidentiel et libérer des logements sociaux afin de répondre à la demande.

- De dire que la dépense sera imputée à l'article 20422

**Délibération n° 16.063 : LOGEMENT : Participation financière du programme sis 17 rue des Etats-Unis "résidence Revaison" de SCIC Habitat Rhône-Alpes**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 142 158 € pour l'opération « Résidence Revaison » à SCIC Habitat Rhône-Alpes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de participation financière et de réservation ainsi que tous documents y afférents
- de dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 204182

**Délibération n° 16.064 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Mise en place d'un potager expérimental sur le square du 19 mars 1962 par l'EPI San-Priot**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de partenariat présentée en annexe avec l'Epi San-Priot et l'association « La permaculture appliquée »
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents utiles au bon déroulement du projet

**Délibération n° 16.065 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Rénovation - extension du Théâtre Théo Argence, place Ferdinand Buisson à Saint-Priest - Programme - Concours de maîtrise d'oeuvre**

A la majorité (par 31 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions) le Conseil municipal :

- approuve le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre au vu du programme annexé à la délibération, relatif à la rénovation - extension du Théâtre Théo Argence qui s'inscrit dans le cadre d'un projet d'ensemble d'animation et de dynamisation du territoire en lien avec la nouvelle politique culturelle de la Ville
- autorise le Maire à arrêter la liste des candidats admis à concourir
- décide que le montant de la prime attribuée à chaque candidat admis à concourir sera égale au maximum à 61 000 € HT, étant précisé que pour le titulaire du marché, la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tient compte de cette prime
- décide l'attribution d'indemnités aux personnes membres du jury telles que celles-ci sont désignées par le président, compte tenu de leurs qualifications professionnelles équivalentes à celles demandées aux candidats du concours, dans la limite d'un montant global maximal de 6 000 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels en particulier le Département du Rhône, la Région Rhône Alpes, la Métropole de Lyon, l'Union Européenne et l'ADEME.
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2313 (programme TP71)

**Délibération n° 16.066 : ACTION SOCIALE : convention de prêt de véhicules au CCAS**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de prêt de véhicules au CCAS dans le cadre de la mise en place de navettes gratuites à destination des retraités de plus de 75 ans ainsi que pour des activités de type animation.
- d'autoriser le maire à signer la dite convention

**Délibération n° 16.067 : EDUCATION : Colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques - Modalités d'attribution de l'aide financière aux familles au titre de l'année 2016**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter les modalités d'attribution de l'aide financière relatives aux familles au titre de l'année 2016 en ce qui concerne les colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques, telles que celles-ci ont été déterminées ci-avant
- de dire que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6713

**Délibération n° 16.068 : EDUCATION : Participation au concours des "Olympes de la parole" : octroi d'une subvention exceptionnelle au collège Colette**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au collège Colette si celui-ci est retenu dans le cadre de la finale du concours les « Olympes de la parole »
- De dire que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574

**Délibération n° 16.069 : AFFAIRES CULTURELLES : Projet d'établissement du Conservatoire de musique et Théâtre - dossier de classement**

A la majorité (par 33 voix pour et 8 abstentions), le Conseil municipal décide :

- D'approuver le nouveau Projet d'Etablissement du Conservatoire de musique et Théâtre
- D'approuver sa demande de classement au rang départemental auprès du Ministère de la Culture
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les demandes afférentes et déposer les dossiers correspondants

**Délibération n° 16.070 : AFFAIRES CULTURELLES : Création de nouveaux tarifs au Conservatoire de Musique et Théâtre en lien avec le nouveau projet d'établissement**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D' approuver deux nouveaux tarifs pour la saison 2016-2017 du Conservatoire de musique et Théâtre dans les conditions suivantes :
  - *Préparation à l'option musique du baccalauréat* : cette offre permet à des lycéens non-inscrits au Conservatoire de bénéficier d'une préparation de 30h pour cette épreuve optionnelle de l'examen.

- **Accueil de groupes constitués** : Le Conservatoire répond ainsi à une sollicitation de plus en plus forte de groupes émergents, dont aucun des membres n'est inscrit au Conservatoire et qui souhaitent trouver « collectivement » un accompagnement musical, scénique ou technique proposé par les enseignants du Conservatoire.

Préparation au Bac et stages orchestres	60,00 €
Accueil de groupes constitués	120,00 €

**Délibération n° 16.071 : AFFAIRES CULTURELLES : Création de nouveaux tarifs au TTA**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la création de deux nouveaux tarifs dans le cadre de la proposition de spectacles pour la saison 2016-2017 du Théâtre Théo Argence dans les conditions suivantes :

- Une collaboration avec l'évènement métropolitain « La biennale de la danse » avec l'accueil du spectacle « Franito » : La Biennale a fixé le tarif unitaire qui correspond au tarif appliqué dans l'ensemble des lieux programmant ce spectacle. Le tarif abonné correspond à notre tarif « TTA » appliqué à l'ensemble des spectacles de la catégorie « Evènement ».

	Plein tarif	Tarif réduit 1*	Tarif réduit 2**
<b>Tarif Biennale (Franito)</b>	32 €	28 €	16 €
Abonnés Carte à spectacles	18 €	18 €	14 €

- La création d'un tarif spécial pour les spectacles « Fenêtres » et « Barons Perchés ». Ces deux spectacles sont liés, ils forment un « parcours », aussi est-il intéressant de permettre aux usagers d'y accéder par un tarif privilégié. Ces spectacles restent par ailleurs disponibles de façon unitaire au tarif normal A.

	Plein tarif	Tarif réduit 1*	Tarif réduit 2**
<b>Tarif spécial, achat de deux spectacles Fenêtres+ Barons Perchés</b>	30 €	22 €	15 €
Abonnés Carte à spectacles	15 €	15 €	12 €

* <b>tarif réduit 1</b> : Retraités, parents accompagnant des enfants -12 ans, membres de CE partenaires, groupes de plus de 8 personnes	** <b>tarif réduit 2</b> : Etudiants et scolaires -26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux
--	--

- D'approuver la création de deux nouveaux tarifs pour l'espace « accueil-restauration » dans les conditions suivantes :

Assiette salée	5,50 €
Assiette sucrée	5,00 €

**Délibération n° 16.072 : AFFAIRES FINANCIERES : Tarifs d'insertions publicitaires pour le magazine municipal Couleurs Séniors**

A la majorité, (par 31 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions), le Conseil municipal décide :

- D'approuver la fixation des tarifs relatifs à la création d'un nouveau magazine intitulé *Couleurs Séniors* comme suit : pour l'année 2016 à partir de la publication du mois de juillet :
  - 2 quarts de page (proposé à 550 € HT)
  - 1 huitième de page (proposé à 300 € HT)
  - 1 seizième de page (proposé à 150 € HT)
- D'approuver ces tarifs aux conditions mentionnées dans les documents joints en annexe de la délibération
- De dire que ces tarifs s'appliquent à partir de la publication du mois de juillet 2016

**Délibération n° 16.073 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Société EMILE MAURIN - Demande d'enregistrement en vue d'exploiter une plate-forme logistique chemin de la Pierre Blanche - Avis de la commune**

A la majorité, (par 40 voix pour et 1 voix contre), le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société Emile Maurin d'exploiter une plate-forme logistique chemin de la Pierre Blanche

**Délibération n° 16.074 : TRANSPORT ET VOIRIE : Convention relative au versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon dans le domaine de la voirie**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours de 130 000 euros à la Métropole au titre de l'abondement du fonds d'initiative communale 2016
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tous les documents relatifs
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 2041512

**Communication n° 16.075 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

La séance est levée à 21h15

Le Maire,  
Gilles GASCON